

PAGAI
Termes de Références
**Formation en renforcement de capacités des acteurs locaux¹, en matière d'animation-
sensibilisation, de concertation, plaidoyer, négociation et dialogue politique**

Préambule

Ces termes de référence (TdR) présentent les modalités pour le recrutement d'un prestataire de service en vue de renforcer la capacité des membres des organisations paysannes, des Espaces de Concertation et Dialogue Politique en matière d'animation-sensibilisation, concertation, plaidoyer, négociation et dialogue politique, de manière à leur permettre de porter des actions de promotion et de défense de l'agriculture familiale paysanne.

1. Contexte

Le programme PAGAI est financé par la Coopération Suisse, dans le cadre d'un appui à l'État Haïtien (/Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural, MARNDR), et exécuté par le Consortium AVSF-HELVETAS-GRAMIR, en partenariat avec la Direction de l'Innovation. Il intervient, dans une première phase de 4 années (2018-2022), dans les départements du Sud et de la Grand'Anse et concentre ses actions clés dans les communes de Les Anglais, Chardonnières (Sud) et Beaumont, Roseaux (dans la Grand'Anse).

PAGAI vise à rapprocher les services et politiques agricoles aux besoins et initiatives des exploitations familiales en mettant l'accent sur la responsabilisation des acteurs haïtiens du système agricole et sur la valorisation de leurs initiatives, pour arriver à assurer la sécurité alimentaire et l'augmentation des revenus des exploitations agricoles. Le programme est organisé autour de 4 composantes.

Composante 1 : Renforcement et mise en réseau des organisations paysannes

Cette composante entend contribuer à: 1) la structuration et renforcement de la gouvernance interne des organisations paysannes 2) la mise en réseau et développement de compétences en concertation et dialogue politique 3) l'accompagnement des organisations paysannes dans le développement de services agricoles adaptés et durables 4) le renforcement de capacités des femmes pour augmenter leurs participations dans les espaces de décision des organisations

Composante 2 : Promotion des innovations agricoles

Cette composante vise à soutenir : 1) le développement de capacités locales en innovation, pour porter des solutions techniques et organisationnelles adaptées aux besoins des exploitantes et exploitants agricoles 2) l'appui au développement de plateforme départementale de diffusion d'innovations agricoles

Composante 3 : Concertation et dialogue politique

Cette composante appuie : 1) la création d'espaces de concertation au niveau local et départemental 2) le développement des capacités des acteurs du système agricole, particulièrement des organisations paysannes, dans l'élaboration de propositions pour l'amélioration de l'agriculture paysanne

¹ Organisations et réseaux d'organisations paysannes, et des Espaces de concertation et de dialogue politique

3) l'accompagnement des organisations paysannes dans la participation et/ou l'organisation des fora (multi-acteurs) au niveau départemental, interdépartemental ou national, sur des thématiques agricoles et du monde rural.

Composante 4 : Promotion de l'équité de genre

Cette composante est orientée vers : 1) le développement d'actions spécifiques sur la problématique hommes-femmes, dans les ménages, les organisations paysannes et la société 2) la promotion de la participation des femmes dans les espaces de décisions, au niveau des organisations paysannes, des espaces de concertation, etc.

Cette consultation est en lien direct avec la composante 3 de Concertation et dialogue politique.

2. Justification

Pour un ensemble de causes structurelles, l'agriculture familiale paysanne a été l'objet d'une crise chronique, qui s'est amplifiée au cours des cinquante dernières années. Les rares tentatives de développement du secteur par des acteurs, en particulier l'État, n'ont pas vraiment pris en compte les besoins réels des exploitations agricoles et les problèmes de fond de l'agriculture familiale n'ont pas été non plus traités dans le cadre de politiques publiques appropriées. Les lois, principes, règlements et mécanismes existant dans le secteur ignorent la réalité et les conditions de travail de la paysannerie, particulièrement celles des paysans pauvres et des femmes du milieu rural. Des programmes et projets de développement abondent dans le secteur agricole mais ne permettent pas de rationaliser les interventions. Cette multiplicité d'actions questionne la détermination de l'État à définir et piloter les orientations du secteur en assurant la coordination d'un grand nombre de projets aux objectifs spécifiques, chacun avec des différences en termes d'approches, périodes de mise en œuvre, financement, partenariats et ciblage géographique.

Dans plusieurs départements du pays, l'État et les ONG mettent en place des espaces de concertation (Comités de pilotage de projets, Tables sectorielles, etc.) liés à des projets ou des thématiques d'intervention. Ces espaces, fonctionnant de manière générale sans cadre de référence. Quand bien même ces espaces facilitent des réflexions et des échanges sur le secteur agricole, ceux-ci ne sont pas remontés aux autres sphères territoriales et décisionnelles. Ils ne parviennent, en tout cas, pas encore à alimenter ni à influencer les politiques publiques en lien avec le secteur agricole et n'abordent pas les questions de fond du secteur identifiées par les OPA comme principales entraves au développement de l'agriculture paysanne. Il est donc important que les acteurs, en particulier les organisations paysannes se renforcent afin de porter des processus de négociation et de dialogue politique avec le secteur privé et l'État.

Dans ses zones d'intervention, le programme PAGAI appuie un ensemble d'organisations et de réseaux d'organisations paysannes, des espaces de concertation et de dialogue politique réunissant les différentes catégories d'acteurs impliqués dans le secteur agricole dans les communes. Des efforts ont été déployés pour aider ces acteurs ou groupes d'acteurs à se renforcer pour se positionner comme des protagonistes dans la gouvernance du secteur. Les organisations paysannes sont nombreuses dans les communes de concentration, mais elles ont tendance à limiter leurs fonctions dans des questions socio-économiques factuelles, notamment en servant d'outils d'exécution des projets des ONG ou de l'État. Elles ne sont pas parvenues à faire passer les besoins fondamentaux liés aux intérêts stratégiques des exploitant.e.s agricoles qu'elles sont censées représenter. Leur incapacité à se mettre ensemble autour de certaines problématiques, afin de parler d'une seule voix, fait qu'elles sont marginalisées et sont toujours dans une position pour subir les décisions des autres acteurs, en particulier l'État, le secteur privé et les organismes intermédiaires.

PAGAI, dans son hypothèse principale, dit que l'amélioration de la performance des EA passe par l'adoption d'un mode de gouvernance inclusive, avec la participation effective de tous les acteurs,

dont les organisations paysannes, dans la gouvernance du secteur agricole. Pour qu'elles puissent participer réellement, les OPA doivent être renforcées sur certaines questions stratégiques spécifiques qui pourront les habilitier à jouer des fonctions d'interpellation, de revendication.

Ce processus de formation en renforcement des capacités s'inscrit dans cette démarche, dans le sens qu'il vise à amener les acteurs de la paysannerie à acquérir des connaissances en matière d'animation-sensibilisation, de concertation, de négociation, de plaidoyer et de dialogue politique.

3. Objectifs de la prestation

Promouvoir des mécanismes de concertation et de dialogue politique, portés par les acteurs locaux du secteur agricole, visant le renforcement des services agricoles, l'amélioration des conditions des exploitations agricoles et la réhabilitation-protection de l'agriculture familiale paysanne..

De manière spécifique, cette consultation doit permettre de :

- Porter les acteurs locaux du secteur agricole à comprendre les enjeux et à acquérir les connaissances de base sur les principales techniques d'animation-sensibilisation, de concertation, de négociation, de plaidoyer et de dialogue politique ;
- Développer des réflexions sur la concertation (entre les organisations et avec les autres acteurs), pour le renforcement des services agricoles (semences améliorées, crédit, etc.) au niveau local.
- Aider les acteurs à développer des plans de négociation et/ou de plaidoyer sur des thèmes priorités par les acteurs, pour la défense et la réhabilitation de l'agriculture familiale paysanne.

4. Mandat et tâches du prestataire

Le mandat du prestataire est défini autour des points suivants :

- Préparer et soumettre un plan de formation en renforcement de capacités incluant la stratégie d'animation des séances de formation ;
- Produire des supports de formations, créoles, facilement compréhensibles pour les participants (paysannes et paysans, membres des organisations paysannes) ;
- Soumettre un guide de référence (guides de formation adaptés après la formation) qui pourra aider les acteurs locaux du secteur dans les pratiques d'animation-sensibilisation, de concertation, plaidoyer, négociation et dialogue politique ;
- Exécuter le plan de formation suivant la démarche méthodologique proposée et approuvée ;
- Produire un rapport de formation, avec des recommandations sur le suivi-accompagnement des acteurs locaux formés dans la mise en pratique des connaissances acquises.

5. Résultats attendus

- a) Des modules (en créole) de formations sur l'animation-sensibilisation, la concertation, la négociation, le plaidoyer et le dialogue politique ;
- b) Des membres des organisations paysannes comprennent les enjeux et l'utilité des techniques d'animation-sensibilisation, de la concertation, la négociation et du dialogue politique, pour le secteur agricole ;
- c) Des membres des organisations paysannes et des ECDP ont acquis des connaissances en animation-sensibilisation, concertation, négociation, plaidoyer et dialogue politique ;
- d) Des membres organisations développent des stratégies d'animation-sensibilisation (OPA et communautés), de concertation (entre les organisations paysannes, et avec les autres acteurs du secteur agricole), de négociation (avec le secteur privé et les ONG) et de dialogue politique

(avec BAC, DDA, MARNDR), qui contribuent à renforcer les services agricoles (au niveau communal) ;

- e) Les acteurs (ECDP et Collectif ROPA) développent des plans de négociation et de plaidoyer sur 2 ou 3 thèmes prioritaires pour l'amélioration des conditions des EA et la promotion de la réhabilitation-protection de l'agriculture familiale paysanne ;
- f) Un guide (en créole et comportant des photos, croquis, figures, etc., facilement compréhensible pour les acteurs paysans) est élaboré sur la conduite de processus d'animation-sensibilisation, de concertation, de plaidoyer et de négociation qui prend en compte les réalités des acteurs.

6. Livrables

- a) Le plan de formation y compris la démarche méthodologie pour son exécution ;
- b) Des supports en créole pour l'animation des séances de formation sur les diverses techniques ;
- c) Des guides adaptés pour la conduite de processus en lien avec la formation en tenant des échanges réalisés avec les acteurs ;
- d) Rapport final, avec les évaluations avant et après des séances de formation en animation-sensibilisation, concertation, plaidoyer, négociation et dialogue politique réalisées avec les acteurs et des recommandations pour le suivi-accompagnement de la mise en pratique.

7. Groupes cibles

| Groupe cible | Quantité participants | Quantité jours | Objectifs |
|--|---------------------------------|----------------|---|
| ECDP Les Anglais | 30 (au moins 12 F) | 4 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Comprendre les enjeux et acquérir les connaissances de base sur les principales techniques d'animation-sensibilisation, de concertation, de négociation, de plaidoyer et de dialogue politique ; ▪ Développer un plan de négociation et/ou de plaidoyer sur 2 à 3 thèmes prioritaires par les acteurs locaux, pour la défense et la promotion de l'agriculture familiale paysanne. |
| ECDP Chardonnières | 30 (au moins 12 F) | 4 | |
| Organisations paysannes Les Anglais (11 OPA) | 33 ² (au moins 14 F) | 2 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Comprendre les enjeux et acquérir les connaissances de base sur les principales techniques d'animation-sensibilisation, de concertation, de négociation, de plaidoyer et de dialogue politique ; ▪ Développer des réflexions sur la concertation (entre les organisations et avec les autres acteurs locaux), pour le renforcement des services agricoles (semences améliorées, crédit, etc.) au niveau local. |
| Organisations paysannes Chardonnières (16 OPA) | 48 ³ (au moins 20 F) | 2 | |
| ECDP Beaumont | 30 (au moins 12 F) | 4 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Comprendre les enjeux et acquérir les connaissances de base sur les principales techniques d'animation-sensibilisation, de concertation, de négociation, de plaidoyer et de dialogue politique ; |
| ECDP Roseaux | 30 (au moins 12 F) | 4 | |

² Issus de 11 organisations paysannes (3 personnes par organisation, au moins 1 femme)

³ Issus de 16 organisations paysannes (3 personnes par organisation, au moins 1 femme)

| Groupe cible | Quantité participants | Quantité jours | Objectifs |
|----------------------------------|---------------------------------|----------------|--|
| | | | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer un plan de négociation et/ou de plaidoyer sur 2 à 3 thèmes priorités par les acteurs, pour la défense et la promotion de l'agriculture familiale paysanne. |
| Organisations paysannes Beaumont | 42 ⁴ (au moins 17 F) | 2 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Comprendre les enjeux et acquérir les connaissances de base sur les principales techniques d'animation-sensibilisation, de concertation, de négociation, de plaidoyer et de dialogue politique ; ▪ Développer des réflexions sur la concertation (entre les organisations et avec les autres acteurs), pour le renforcement des services agricoles (semences améliorées, crédit, etc.) au niveau local. |
| Organisations paysannes Roseaux | 33 ⁵ (au moins 14 F) | 2 | |
| Collectif ROPA Jérémie | 30 (au moins 12 F) | 3 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Comprendre les enjeux et acquérir les connaissances de base sur les principales techniques de concertation, de négociation, de plaidoyer et de dialogue politique ; ▪ Développer des plans de négociation et de plaidoyer sur 2 à 3 thèmes priorités par les acteurs, pour la défense et la promotion de l'agriculture familiale paysanne. |

8. Profil du/ de la / des consultant.e.s

- Formation en sciences sociales (sciences politiques, sociologie, anthropologie, communication sociale, économie, agronomie, droit, etc.) ;
- Connaissances et expériences en animation-sensibilisation, concertation, négociation, plaidoyer et dialogue politique ;
- Expériences dans la réalisation de formation des adultes ;
- Bonne connaissance du secteur agricole haïtien, en particulier du contexte des exploitations agricoles familiales paysannes, des organisations paysannes et des mouvements paysans
- Bonne connaissance du milieu rural haïtien.

9. Soumission des dossiers d'offre

L'offre doit présenter :

- a) Plan et supports de formation et méthodologie pour la mise en œuvre du processus de renforcement des capacités (déroulement des séances, outils pour une évaluation objective des connaissances des acteurs sur les thèmes à traiter, avant et après la formation, outils pour identifier les forces et faiblesses des acteurs pour porter des actions de plaidoyer, de négociation et dialogue politique)
- b) Calendrier de mise en œuvre du programme qui prend en compte la réalité (disponibilité) des Organisations paysannes et des ECDP (composés essentiellement de producteurs.trices agricoles et des autorités locales). Le plan de renforcement des capacités doit se dérouler sur une période effective de 40 jours (6 jours pour la préparation du plan et des modules de formation,

⁴ Issus de 14 organisations paysannes (3 personnes par organisation, au moins 1 femme)

⁵ Issus de 11 organisations paysannes (3 personnes par organisation, au moins 1 femme)

27 jours pour la réalisation de la formation et 5 jours pour la préparation des guides de conduite de processus en lien avec la formation, 2 jours pour le rapport final), à l'intérieur de la période du 22 novembre 2020 au 22 février 2021.

- c) Résumé du profil de la/du consultant ou des consultant.e.s qui exécuteront le plan de formation (+ CV détaillé)
- d) Budget de la présentation, présenté en 3 blocs : 1) honoraires de la/du ou des consultant.e.s ; 2) logistique (transport et logement); restauration des participants aux séances de formation

L'offre doit être soumise au plus tard le 17 novembre 2020, aux adresses suivantes :

PagaiPhase1@gmail.com

PagaiPhase1@yahoo.com

ThereseJoanne.Julien@helvetas.org